

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 646

25 mars 2009

SOMMAIRE

Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.à r.l.	30970	MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	30962
Andaman Investments SA	31008	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	30963
Bonar International S.à.r.l.	30964	Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l.	30972
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.	31002	Natur System S.A.	30971
Castworks Invest S.A.	31001	Pacific Capital S.à r.l.	30965
Columbus Luxembourg Six S. à r.l.	30996	Pepper+Salt s.à.r.l.	30980
Cutty S.A.	30997	Phenix Investissements S.A.	31001
Damy S.à r.l.	31005	Presidential Holdings Ferdinand BZ	30962
DJOZ S.A.	31003	Presidential Holdings Ferdinand I	30962
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	30963	Presidential Holdings Ferdinand II	30963
Euramco Safety, Sàrl	30968	Presidential Holdings Ferdinand III	30963
Fraikin-Lux SA	31002	Presidential Retail Holdings	30964
Gallia Finance S.A.	31001	Rebalk S.à r.l.	30998
General Orient Holding S.A.	30969	Reech AiM Group	31002
Gestador S.A.	31005	Retrib S.à r.l.	30998
Goldmarsh Enterprises Limited	30964	Riverside Europe Air Filters S.à r.l.	31003
Great German Offices	30962	Roden Investments S.A.	30998
Hamilton, Lee & Associates Holdings S.A.	31004	Rolo Operation Project S.A.	30967
Hammerhead Investments S.A.	30986	Rosalia HealthCare AG	30965
Hanco S.A.	31004	Saca S.A.	30971
IBB Capital S.A.	30969	Sebelux S.à r.l.	30982
Intrafin S.A.	31005	Shire Holdings Ireland Limited, Luxem- bourg Branch	30968
JTH S.A.	31007	Société Générale Bank & Trust	30966
Kalchesbruck S.A.	30998	Starwood Capital Group European S.à r.l.	30970
Larrivet Holding S.A.	30981	Stefid S.à r.l.	30965
Le Ninian S.A.	30968	Tortelina S.A.	30969
Listran Finance S.A.	30965	UBS (Lux) SICAV 3	31002
Logic S.A.	31003	United Utilities (Luxembourg) S.à.r.l.	30964
Lux-Limit World Finance S.A.	31004	Vac Property One S.à r.l.	30982
Luxocom Holding S.A.	30970		

Presidential Holdings Ferdinand BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 134.702.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009031819/206/13.

(090036058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Presidential Holdings Ferdinand I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.941.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009031827/206/13.

(090035924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Great German Offices, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 113.871.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009031853/206/13.

(090036011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Par résolutions signées en date du 10 février 2009, l'associé unique a pris la décision de nommer Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031876/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 24.000.000,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009031860/220/13.

(090035804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Presidential Holdings Ferdinand II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.942.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009031858/206/13.

(090035956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Presidential Holdings Ferdinand III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.943.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009031857/206/13.

(090035961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

Par résolutions signées en date du 10 février 2009, l'associé unique a pris la décision de nommer Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031878/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Presidential Retail Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.932.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009031817/206/13.

(090035987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Goldmarsh Enterprises Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 397.732,61.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 128.062.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54588 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009031783/211/13.

(090035969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

United Utilities (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.825.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009031782/242/13.

(090036072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Bonar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.693.950,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 67.068.

Il résulte des résolutions prises en date du 7 janvier 2009 par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 69, Boulevard de la Prétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031925/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 112.112.

—
Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 02/01/2009

Das Mandat der LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe als Prüfungsbeauftragter wird verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2010 statt findet.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009031431/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 128.302.

—
EXTRAIT

Depuis le 1^{er} mars 2009, la nouvelle adresse de WOLF CAPITAL S.à r.l., associé unique, est 28 Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Mr Serge Marion, gérant de catégorie B, est 28, Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Mr Cyrille Jeanney, gérant de catégorie B, est 28, Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031899/9142/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01553. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Stefid S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.961.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53044 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009031784/211/12.

(090035893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Listran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.363.

—
La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 30 mai 2007, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 30 mai 2007, a désigné Monsieur

Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Le 2 mars 2009.

LISTRAN FINANCE S.A.

PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par M. Fabien Rossignol-Burgos Leon

Représentant permanent

Gabriel Jean

Référence de publication: 2009032121/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 novembre 2008

Première résolution

M. Philippe COLLAS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration fait part aux membres du Conseil d'Administration de sa démission. Cette démission prend effet après le conseil.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Philippe COLLAS en tant qu'Administrateur et nomme à l'unanimité Mme Sylvie RUCAR, demeurant professionnellement à Paris, 170, Place Henri Régault - 92043-Paris, comme Président du Conseil d'Administration, avec effet après le conseil.

Deuxième résolution

M. August GRÜBER, Administrateur, fait part aux membres du Conseil d'Administration de sa démission à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. August GRÜBER en tant qu'Administrateur, avec effet ce jour.

Troisième résolution

En remplacement de M. August GRÜBER, le Président propose au Conseil d'Administration la candidature de M. Jean-Luc PARER, demeurant professionnellement à Paris-La-Défense 17 Cours Valmy, comme nouvel Administrateur de la Banque.

Le Conseil d'Administration coopte M. Jean-Luc PARER comme nouvel Administrateur de la Banque, avec effet ce jour. Sa nomination définitive sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Banque devant se tenir en mai 2009.

Quatrième résolution

En remplacement de M. Vincent DECALF, le Président propose au Conseil d'Administration la candidature de M. Frédéric GENET comme nouvel Administrateur de la Banque.

Le Conseil d'Administration coopte M. Frédéric GENET, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-240 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la Banque avec effet ce jour. Sa nomination définitive sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Banque devant se tenir en mai 2009.

Cinquième résolution

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de M. Jean-Charles FERRE de ses fonctions de Délégué à la gestion journalière de la Banque, au sens des dispositions de l'article 60bis-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avec effet immédiat.

Sixième résolution

En remplacement de M. Jean-Charles FERRE, le Président propose au Conseil d'Administration la candidature de M. Frédéric GENET, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-240 Luxembourg, comme Délégué à la gestion journalière de la Banque.

Le Conseil d'Administration nomme M. Frédéric GENET comme Administrateur Délégué à la gestion journalière de la Banque, conformément aux stipulations de l'article 10 des statuts de la Banque et aux dispositions de l'article 60bis-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avec effet immédiat.

Huitième résolution

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer à Mme Sylvie RUCAR, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque, et à M. Frédéric GENET, en qualité d'Administrateur délégué à la gestion journalière de la Banque, un pouvoir de signature A individuelle permettant à chacun d'eux d'engager la Banque.

En application des dispositions de l'article 11 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration autorise M. Frédéric GENET pendant toute la durée de son mandat, à sub-déléguer ses pouvoirs de représentation et d'engagement de la Banque à l'égard des tiers, pour les actes entrant dans l'objet social de la Banque, aux personnes de la Banque qu'il aura désignées et selon les termes et conditions définis par lui dans le Recueil des Signatures Autorisées de la Banque.

Le Président rappelle que suite aux différentes nominations, le Conseil d'Administration est désormais composé des personnes suivantes:

Madame Sylvie RUCAR, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Daniel TRUCHI, Vice-président du Conseil d'Administration

Monsieur Frédéric GENET, Administrateur Délégué

Monsieur Alain CLOSIER, Administrateur

Monsieur Jean-Luc PARER, Administrateur

Monsieur Patrick SUET, Administrateur

Monsieur Yves THIEFFRY, Administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Novembre 2008.

Jean-Charles FERRE / Patrick VINCENT

Secrétaire Général / Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009032097/45/66.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05915. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Rolo Operation Project S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.539.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2008 que:

1) Austin Equities SA, ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th street, a été nommée nouveau commissaire en remplacement de Mayfair Trust SARL, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2014.

2) Le mandat suivant est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

ADMINISTRATEUR:

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510;

3) Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

4) Madame Valerie WESQUY, employée privée, née à Mont-Saint-Martin le 06/03/1968 et demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009032216/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Le Ninian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 67.946.

—
La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 27 juin 2006, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 27 juin 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Le 2 mars 2009.

LE NINIAN S.A.

PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par M. Fabien Rossignol-Burgos Leon

Représentant permanent

Gabriel Jean

Référence de publication: 2009032120/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Euramco Safety, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 82.688.

—
Le gérant de la Société décide de transférer le siège social de la Société au: 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032038/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.446.

—
En date du 16 janvier 2009, le gérant unique de la succursale a décidé de transférer le siège social de la société Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch du 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032027/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

General Orient Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.323.

—
La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 3 mai 2004, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 3 mai 2004, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.

Le 2 mars 2009.

GENERAL ORIENT HOLDING S.A.

PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par M. Fabien Rossignol-Burgos Leon

Représentant permanent

Gabriel Jean

Référence de publication: 2009032117/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

IBB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.251.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.03.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009032042/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00077. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Tortelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.181.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032041/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08265. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Luxocom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.495.

—
La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 juin 2007, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 4 juin 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Le 2 mars 2009.

LUXOCOM HOLDING S.A.

PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Gabriel Jean

Représentant permanent

Référence de publication: 2009032122/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 142.844.

—
Le gérant de la Société décide de transférer le siège social de la Société au: 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032039/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.810.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 novembre 2008, sous la référence L080170764, a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032248/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08884. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Natur System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.215.

La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 mars 2005, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 22 mars 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Le 2 mars 2009.

NATUR SYSTEM S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Représentée par M Gabriel JEAN

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009032125/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Saca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.308.

Constituée par acte passé par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 376 du 25 mai 1998.

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2009

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Saca S.A., tenue au siège social en date du 18 février 2009, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg vers le 47, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg
2. Fiduciaire Fibetrust, ayant son siège social à 38, bld Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.
3. L'assemblée a décidé de nommer Advanced Accountants and Associates Limited, ayant son siège social à Suite 401-302 Regent Street à London, W1B 3HH (UK) comme nouveau commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saca S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032037/770/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.062.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 121.168 and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Olivia Tournier, attorney at law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated February 26, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and ex-change or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or per-son. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits stated by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time and ad nutum (with or without cause).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or re-presented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider them-selves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultations, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if needed, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, in-creased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices, communications, the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the incorporation of the Company and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, represented as stated above, sub-scribes to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the under-signed notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately € 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Thierry Déau, born on 20 November 1969 in Fort-de-France, residing at 54, rue de Rennes, F-75006 Paris, France.

2. The registered office of the Company is established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states here-with that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168,

dûment représentée par Olivia Tournier, avocate, dont l'adresse professionnelle est 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une pro-curation datée du 26 février 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la manda-taire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou

de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. A toutes fins utiles, la Société ne pourra entreprendre des activités régulées dans le secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire au préalable.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-€) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul (1) propriétaire par part sociale est admis.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

En cas de décès, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord des associés représentant les trois quarts des droits des survivants.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation de gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

8.2. Procédure

(i) Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui en principe est Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

(iv) Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son manda-taire.

(v) Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix ex-primées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront con-sidérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue, et aura pour date d'effet, la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

(ii) La Société sera engagée par la ou les signature(s) de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence au Conseil ou aux gérants dans les Statuts désignera le gérant unique, si approprié.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblée générale des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées lors l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par résolutions circulaires (Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valides et les engagent de la même manière que si les résolutions avaient été prises lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, avec pour effet la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Forme - Quorum - Majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés

par écrit à l'initiative de tout gérant ou d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) La Convocation écrite de toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée, sauf dans des cas urgents, dès lors, la nature et les circonstances sont décrites dans la notice de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues à l'heure et au lieu spécifiés dans les notices.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner procuration à une autre personne, qui peut être ou ne pas être un associé, afin de le représenter lors de L'assemblée Générale.

(vi) Lors des Assemblées Générales, les Résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou à la première consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

(vii) Les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de participation des associés dans la Société exige un consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs donnés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera interprétée comme désignant l'Associé unique ou les résolutions de ce dernier, si approprié.

12.3. Les résolutions de l'Associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Surveillance

Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

13.4 Le bilan et le compte des pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale des Associés ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, lorsque ceci est exigé par la Loi.

14.2 Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, si besoin, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur nomination, qui ne peut excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'Assemblée Générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) Des comptes provisionnels doivent être établis par au moins un gérant;

(ii) Ces comptes provisionnels, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice; il est entendu que le montant pouvant être distribué ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et de la réserve distribuable, et diminués par les pertes reportés et les sommes alloués à la réserve légale;

(iii) La décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être prise par les associés endéans les deux (2) mois de la date des comptes provisionnels.

(iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) Lorsque les acomptes sur dividende sont payés en excès des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute par résolutions prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pré-vus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17.

17.1 Les convocations, communications, les résolutions circulaires des gérants, ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont enregistrées par écrit, par telegramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen décrit ci-dessus. Les procurations en connection avec les réunions du conseil de gérance peuvent aussi être données par un gérant conformément aux conditions qui peuvent être acceptées par le conseil.

17.3 Les signatures peuvent être faites à la main ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent les exigences jugées équivalentes aux signatures faites main. Les Signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou Résolutions Circulaires des Associés, sont soumises à un original ou plusieurs contreparties du même document, pris ensembles constituant un et le même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000.-€.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Thierry Déau, né le 20 novembre 1969 à Fort-de-France, domicilié au 54, rue de Rennes, F-75006 Paris, France.

2. Le siège social de la Société est établi 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009034665/212/482.

(090038999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pepper+Salt s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.715.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009033524/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05896. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Larrivet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.477.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le douze février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Jean-Claude ANCIAUX, homme d'affaires, demeurant à B-1380 Ohain, 8, Vieux Chemin de Wavre ici représenté par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. LARRIVET HOLDING S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 78.477 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 304 du 25 avril 2001.

II. Le capital social émis de la Société est de cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III. L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social déclare:

- avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- que l'ensemble des dettes de la Société envers des tiers ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

Toutefois, aucune confusion de patrimoines entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 modifiée le 7 septembre 1987) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

IV. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

V. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VI. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société, à savoir au L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6120. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009034123/206/48.

(090037946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Vac Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.102.748,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033539/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02005. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Sebelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 145.029.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NEOSTREET Inc., société constituée selon les lois et réglementations des Seychelles et ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles et inscrite au registre de commerce des Seychelles sous le certificat n° 032074,

représenté ici par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte un associé unique propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, augmenter le nombre de ses associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet toute activité d'importation, exportation et distribution au Luxembourg et dans ses pays limitrophes de matériel de sécurité, d'informatique, d'électronique, d'électricité, de télécommunication et d'outillages divers.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

D'une manière générale, la Société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui soit de nature à en favoriser la réalisation. La Société aura également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété

mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "SEBELUX S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales.

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, chaque part étant entièrement libérée par des versements en espèces.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Dans le cas de pluralité de Gérants, ceux-ci exerceront leurs compétences au sein du Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature du Gérant ou d'un membre du Conseil de Gérance.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion

journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant/Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant/Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

NEOSTREET Inc.	250 parts
Total	250 parts

Les deux cent cinquante parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide que la Société sera administrée par:

- Mr Raphaël Capocci, gérant de société, né à Verviers (B) le 31 décembre 1973 demeurant à Nessonvaux B-4870 n° 225 B, rue St Pierre.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

L'adresse du siège social est fixée au Keispelt Office Center n° 80A, rue de Kehlen, L-8295 Kehlen. .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6771. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034042/211/203.

(090038083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Hammerhead Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.022.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, represented by Fabrice Geimer and Catherine Noens, both with professional address in 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of " Hammerhead Investments S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 31 (thirty one) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical

persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 31 (thirty-one) shares representing the total share capital of the Company.

These shares have been paid up by the Shareholder to an extent of EUR 8,000,- (eight thousand euro) by payment in cash, paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,800,- (one thousand eight hundred euro)

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as directors:

ANDREAS PANTELAKIS, born in Athens, Greece, on March 18, 1958, having its professional address at 106 71 Athens Greece, 6, Kriezotou Street.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 37974, represented by its legal representant Doeke van der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

Dionysios SKALTSAS, born in Lechaina, Greece, on April 2, 1956, having its professional address at 106 71 Athens Greece, 6, Kriezotou Street.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 68168;

4. that the terms of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, the said proxy holders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept fevrier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, représentée par Fabrice Geimer et Catherine Noens, les deux ayant leur adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Hammerhead Investments S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer

ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le

cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 31 (trente et une) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de EUR 8.000 (huit mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 3 (trois);
2. Sont nommés administrateurs:

ANDREAS PANTELAKIS, né à Athènes, Grèce, le 18 mars 1958, ayant son adresse professionnelle à 106 71 Athènes, Grèce, 6, Kriezotou Street.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., de droit luxembourgeois ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke van der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

DIONYSIOS SKALTSAS, né à Lechaina, Grèce, le 2 avril 1956, ayant son adresse professionnelle à 106 71 Athènes, Grèce, 6, Kriezotou Street.

3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

C.A.S. Services S.A., de droit luxembourgeois ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014; et

5. le siège social de la société est fixé au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires de la partie comparante, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. NOENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6492. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009033804/242/540.

(090037989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Columbus Luxembourg Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.563.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty seven of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Flora Gibert, lawyer, with professional address in Luxembourg

the "Proxy"

acting as a special proxy of COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124 354; the "Shareholder"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes.

The Proxy declared and requested the notary to act:

I.- That "COLUMBUS LUXEMBOURG SIX S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 123 563, has been incorporated by a deed enacted on 11 October 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 16 March 2007 (the "Company"); and whose articles of incorporation have not been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, fully paid up.

III.- That the Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Shareholder holds all of the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Shareholder declares that it takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- That the Shareholder fully discharges the managers for their mandates up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of 3i Luxembourg, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg
la "Mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 354;

I' "Associé"

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I.- Que COLUMBUS LUXEMBOURG SIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 563, a été constituée suivant acte dressé le 11 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mars 2007 (la "Société"); et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement libéré.

III.- Que l'Associé déclare avoir entière connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que l'Associé détient toutes les parts sociales de la Société et en tant qu'associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que l'Associé déclare qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société 3i Luxembourg, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3222. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034033/211/96.

(090037887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Cutty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.996.

Le Bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033530/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00605. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Kalchesbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 76.354.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033519/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01827. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Rebalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.674.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033514/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02013. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Retrib S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.462.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033515/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02012. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.028.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Luc Adrien DE CONINCK, administrateur de sociétés, demeurant à Zuidzandstraat, 4, B-9990 Maldegem (Belgique);

ici représenté par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, restant annexée au présent acte.

2. Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "RODEN INVESTMENTS S.A."

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont au porteur, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 17 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Luc Adrien DE CONINCK, préqualifié	309 actions
2) Monsieur Willem VAN CAUTER, préqualifié	1 action
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois le premier lundi du mois de juin 2010.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des administrateurs délégués à un et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Luc Adrien DE CONINCK, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1958 à Maldegem (Belgique), ayant son adresse à Zuidzandstraat, 4, B-9990 Maldegem (Belgique);

- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen;

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grand (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Est appelé à la fonction d'Administrateur-Délégué:

Monsieur Luc Adrien DE CONINCK, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1958 à Maldegem (Belgique), ayant son adresse à Zuidzandstraat, 4, B-9990 Maldegem (Belgique).

4) Est appelé à la fonction de commissaire:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

5) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

6) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W.VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6765. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034040/211/126.

(090038078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033503/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02015. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Castworks Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.129.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASTWORKS INVEST S.A.

Romain THILLENS / Philippe RICHELLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033473/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01149. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Gallia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.734.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009033507/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02014. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.430.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009032962/242/12.

(090036454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53521 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009032960/211/12.

(090036764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54492 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009032957/211/12.

(090036852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54474 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009032956/211/12.

(090036867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.553.

—
Mention rectificative du dépôt du 24 juillet 2008 (n° 080107111)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LOGIC S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009032624/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01898. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Riverside Europe Air Filters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.786.

—
Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 203 du 25 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 28 novembre 2008, acte publié au Mémorial C n° 257 du 5 février 2009.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Riverside Europe Air Filters S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009032619/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01324. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

DJOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 104.442.

—
Le Conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} février 2009.

Les administrateurs Monsieur Axel Rust et Monsieur Vincent Villem informent la société que leur nouvelle adresse est 23, Boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009032760/1333/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Hamilton, Lee & Associates Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.096.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 04 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur de juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HAMILTON, LEE & ASSOCIATES HOLDING SA, dont le siège social à L-1246 Luxembourg, 2 rue Albert Borschette a été dénoncé en date du 21 février 1995. Ce même jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

p. Me Jean-Florent Richard emp.

Me Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032034/8624/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01593. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.**Hanco S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 25.420.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 04 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur de juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HANCO SA dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231 Val des bons malades, a été dénoncé en date du 15 février 1994. Ce même jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

p. Me Jean-Florent Richard emp.

Me Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032035/8624/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01592. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.**Lux-Limit World Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 37.066.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 04 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur de juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LUX-LIMIT WORLD FINANCE SA, dont le siège social à L-8479 Eschen, 19 Cité Bettenwies, a été dénoncé en date du 06 mars 1998. Ce même jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

p. Me Jean-Florent Richard emp.

Me Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032033/8624/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01594. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Intrafin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.691.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 04 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur de juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTRAFIN SA, dont le siège social à L-8479 Eischen, 19 Cité Bettenwies, a été dénoncé en date du 1^{er} avril 1997. Ce même jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme
p. Me Jean-Florent Richard emp.
Me Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2009032032/8624/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01595. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Gestador S.A. en date du 8 décembre 2008 que:
suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009032224/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Damy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 20, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.036.

—
STATUTS

L'an deux raille neuf, le dix-neuf février.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Abdolhossein" YAGHMA, commerçant, demeurant à L-8015 Strassen, 22 rue des Carrefours.
2. Monsieur Helder Manuel DIABINHO DOS SANTOS, employé privé, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 7 Op der Haard.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "DAMY S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts. Elle pourra établir des succursales.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.
- le commerce de produits alimentaires, de produits d'entretiens, le commerce de verre ainsi que la vente, la location l'entretien de matériel pour le secteur horesca.
- la transmission de données par voie électronique
- l'exploitation d'une agence de publicité.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes. Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Abdolhossein YAGHMA, préqualifié,	50 parts
2.- Monsieur Helder Manuel DIABINHO DOS SANTOS, préqualifié,	<u>50 parts</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Helder Manuel DIABINHO DOS SANTOS, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4320 Esch-sur-Alzette, 20 rue du X Septembre.

L'adresse de la succursale est établie à L-2628 Luxembourg, 41 rue des Trévires.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yaghma; Diabinho Dos Santos, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2089. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009033817/203/90.

(090038234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

JTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.147.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean Faouzi TAMER, demeurant à Grand Beyrouth, rue de l'Emir Béchir, Sin-El-Fil (Liban), représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "JTH S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg numéro B94147, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C numéro 746 du 15 juillet 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "JTH S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 50.000,- EUR (cinquante mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500,- EUR (cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "JTH S.A."

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le comparant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme "JTH S.A."

V.- Que le comparant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/830. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034131/231/47.

(090038001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Andaman Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.293.

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Marc KOEUNE, économiste, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, agissant en qualité de mandataire verbal de:

la société FIDUCENTER (CYPRUS) LTD, ayant son siège social à Vashiotis Business Center 1, Iakovou Tompazi Street, Limassol, Chypre, en sa qualité de trustee du trust dénommé THE ANDAMAN INTERNATIONAL TRUST.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 15 janvier 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 17 janvier 2007, volume 925A, volume 48, folio 8, numéro 45970 de son répertoire, a été constituée une société anonyme dénommée ANDAMAN INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise quant au nom de l'associé unique et qu'il convient de lire partout où il est fait référence au trust: THE ANDAMAN INTERNATIONAL TRUST et non pas THE ANDAMAN TRUST comme indiqué erronément.

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg au jour susmentionné.

Après lecture de l'acte faite au comparant, il a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 février 2009. Relation: LAC/2009/4970. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034173/211/31.

(090038068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.